



MAIRIE DE LEXY.

2 b. rue de Longwy.
Tél : 03 82 23 31 09.
Fax : 03 82 23 55 84.
commune.de.lexy@mairielexy.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DANS LES ECOLES DE LEXY.

Madame, monsieur.

Notre commune comprend une école élémentaire : Jean Macé, 29 rue de Longwy, et une école maternelle, rue du Parc.

Les familles n'habitant pas Lexy, et souhaitant y scolariser leurs enfants, doivent déposer une demande d'inscription en Mairie accompagnée d'une lettre explicative. Ces demandes seront étudiées par les services municipaux, en liaison avec les directeurs des écoles. La décision d'inscription sera rendue par le Maire de Lexy, responsable de l'affectation des élèves dans les écoles, en fonction des places disponibles dans les deux groupes scolaires.

Ce formulaire, visé par les services communaux, sera obligatoirement présenté aux directeurs des écoles, lors de l'inscription de l'enfant.

G. Alliéri. Maire de Lexy.

Identité de l'enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Identité du responsable légal :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse exacte : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Inscription souhaitée pour :

Ecole : _____

Classe ou section : _____

A _____, le _____

Signature :

DECISION D'AFFECTATION.

L'enfant _____ est affecté
à l'école _____

A Lexy, le _____

Le Maire. G. Alliéri.

DOCUMENTS A PRESENTER LORS DE L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT DANS SON ECOLE.

Ce formulaire d'inscription.

Fiche de renseignements à l'attention des familles de l'Académie Nancy-Metz
(uniquement pour 1 inscription en maternelle) - disponible sur Lexy.fr

Carte d'identité des parents

Livret de famille + sa photocopie.

Certificat médical de vaccinations.

S'il y a lieu :

Un certificat de radiation, pour un élève déjà scolarisé (obligatoire).

Les parents séparés, divorcés, présenteront l'extrait de jugement précisant
qui a l'autorité parentale.